

	INSTRUCTION OPÉRATIONNELLE
	Termes de référence pour l'évaluation externe (TDR)

AGENCE ESPAGNOLE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT – APPEL À
CONVENTION 2022, PCONV-000401, MAURITANIE

SOMMAIRE

Titre : Promotion du développement agricole, du développement économique durable et de la gouvernance locale, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes et les jeunes.

1. Introduction.....	2
2. Objet de l'évaluation et contexte.....	2
3. Acteurs concernés.....	5
4. Objectif et portée de l'évaluation	6
5. Questions et critères d'évaluation	8
6. Méthodologie d'évaluation et plan de travail	8
7. Documents et sources d'information.....	9
8. Livrables	11
9. Délais et présentation de la proposition technique et critères d'évaluation	11
10. Principes d'évaluation et de publication.....	13
ANNEXE I. Description et cadre logique du projet.....	15

1. Introduction

Caritas Espagne (CE) soutient des projets d'aide au développement dans une optique de « coopération fraternelle ». Il s'agit d'une forme d'aide qui implique de travailler avec les personnes les plus vulnérables dans un esprit d'égalité, de réciprocité et de coresponsabilité, et qui vise à autonomiser les organisations Caritas locales, en renforçant leurs structures et en maintenant une présence active au sein des réseaux européens et internationaux.

Les initiatives menées par CE ont pour objectif de contribuer directement à éliminer les causes de la pauvreté et ses conséquences. Elles intègrent en outre des composantes de durabilité dans les interventions et d'influence sur les politiques publiques. L'implication des personnes participant à ces actions est essentielle à la réalisation de cet objectif, car ce sont elles qui sont les principales responsables de leur propre développement.

CE considère que le suivi et l'évaluation de ses projets et programmes sont essentiels afin d'optimiser les résultats de nos actions et de favoriser les processus d'apprentissage. À cet égard, l'objectif principal de cette évaluation finale est de vérifier la qualité de l'intervention, d'en tirer des enseignements et de formuler des recommandations spécifiques d'amélioration. L'évaluation s'inscrit dans un processus d'apprentissage qui facilitera et légitimera la prise de décisions futures, orientera la planification pour les années à venir et contribuera à la qualité de l'aide au développement.

Caritas Mauritanie (CM) est le partenaire local de cette convention. Caritas Mauritanie est l'organisme social de l'Église catholique en Mauritanie. Créée en 1972 et officiellement reconnue par l'État mauritanien, elle œuvre en faveur du développement humain intégral et de l'aide aux populations les plus vulnérables. Ses interventions portent notamment sur la sécurité alimentaire, le renforcement des moyens de subsistance, l'intégration communautaire, la formation et l'accompagnement des personnes en situation d'exclusion, en particulier les migrants, les jeunes non scolarisés et les personnes privées de liberté. Membre de la Confédération Caritas Internationalis, Caritas Mauritanie agit dans le respect des principes de solidarité, de dignité humaine, de participation communautaire et de dialogue interreligieux, contribuant ainsi à la cohésion sociale et au développement durable du pays.

2. Objet de l'évaluation et contexte :

La présente évaluation s'inscrit dans le cadre d'un processus d'intervention à long terme mené par Caritas Espagne et Caritas Mauritanie dans la moughataa de M'Bout, dans la région du Gorgol au sud du pays (Mauritanie), lancé en 2015 par le biais de conventions successives financées par l'AECID. Depuis lors, les interventions ont assuré une continuité territoriale et stratégique axée sur le développement rural, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le renforcement communautaire, la promotion du leadership féminin et la mise en place d'initiatives de soutien aux jeunes.

La première convention (2015-2018), intitulée « Développement rural intégral des localités du nord du Gorgol, en Mauritanie », a porté sur 40 localités réparties dans six communes de la moughataa de M'Bout, avec un budget total de 2,96 millions d'euros. La deuxième convention (2019-2023), intitulée « Développement rural durable avec une approche de genre dans six communes du nord de Gorgol, à travers le renforcement des capacités et la promotion des opportunités économiques, pour l'exercice effectif du droit à l'alimentation », a consolidé et élargi l'approche territoriale en intégrant de manière plus explicite l'approche de genre, le renforcement des capacités et la promotion des opportunités économiques

	INSTRUCTION OPÉRATIONNELLE
	Termes de référence pour l'évaluation externe (TDR)

pour l'exercice effectif du droit à l'alimentation, pour un investissement total de 2,84 millions d'euros.

La convention actuellement évaluée s'intitule :

« Promotion du développement agricole, du développement économique durable et de la gouvernance locale, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes et les jeunes » (ci-après « la convention »).

L'objectif général est le suivant :

« Contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus vulnérables de la moughataa de M'Bout par le développement rural, la promotion économique durable et la gouvernance locale, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes et les jeunes. » Pour atteindre cet objectif, la convention a défini une logique d'intervention axée sur le renforcement intégré de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la résilience communautaire et de l'autonomie économique et sociale des populations les plus vulnérables de la moughataa de M'Bout.

À cette fin, l'intervention s'articule autour de plusieurs volets complémentaires :

- i) l'amélioration des conditions de production des périmètres maraîchers gérés principalement par des femmes, grâce à leur réhabilitation, leur extension, leur équipement et le renforcement des capacités en matière de pratiques agroécologiques ;
- ii) le renforcement des infrastructures d'irrigation et de production agricole afin d'accroître la production de céréales locales et d'améliorer la disponibilité alimentaire ;
- iii) la promotion de moyens de subsistance durables par le développement d'unités de production laitière et de banques multifonctionnelles/dépôts de gaz, de moulins à céréales et de réseaux de jeunes apprentis pour l'entretien des infrastructures agricoles ;
- iv) le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et communautaires (coopératives de femmes) par la formation, les stages sur le terrain, l'alphabétisation, les échanges d'expériences et les actions de sensibilisation ;
- v) la promotion de bonnes pratiques en matière de nutrition, d'hygiène, d'environnement et d'égalité entre les sexes, y compris le renforcement du leadership et de la participation des femmes dans les instances de prise de décision et de concertation communautaire.

Tout cela est complété par un volet transversal de renforcement institutionnel, de suivi et de gestion des connaissances, en coordination avec les services techniques décentralisés de l'État et selon une approche d'adaptation de l'aide au contexte local.

Pour plus de détails, la matrice du cadre logique est jointe en annexe (annexe 1).

Le projet est entièrement mis en œuvre par le partenaire local, Caritas Mauritanie, et coordonné par Caritas Espagne par l'intermédiaire du responsable national au siège de Madrid et d'un expatrié basé dans

	INSTRUCTION OPÉRATIONNELLE
	Termes de référence pour l'évaluation externe (TDR)

pays. Le projet s'appuie sur un système de suivi à distance (SMR) mis en place par Caritas Espagne afin d'assurer à la fois le suivi financier et technique du projet.

La zone d'exécution du projet est le département (moughataa) de M'Bout. Les communes concernées au cours des 12 années d'intervention globale sont les suivantes :

Conv1	Conv2	Conv3
Chélkha Tiyab	Chélkha Tiyab	Foum-Gleïta
Foum-Gleïta	Foum-Gleïta	M'Bout
Lahrach	Lahrach	N'Diadjibéni
M'Bout	M'Bout	Soufa
Soufa	Soufa	
Tikobra		

Au total, plus de 58 villages ont bénéficié d'un soutien au cours de ces trois conventions et, à l'heure actuelle, 40 localités en bénéficient, avec différents niveaux d'intervention et d'accompagnement.

Au cours des premières phases de mise en œuvre de l'intervention, le programme s'est caractérisé par une dispersion des activités dans plusieurs villages, avec des résultats globalement modérés en termes d'impact et de durabilité. À la lumière des enseignements tirés de cette expérience, une réorientation stratégique a été adoptée à partir de la deuxième phase de mise en œuvre afin de renforcer l'efficacité des actions.

Cette nouvelle approche consiste à concentrer plusieurs activités complémentaires au sein de certaines communes sélectionnées, dans le but de créer une dynamique intégrée de développement local (voir la cartographie des réalisations). Cette stratégie, appelée « mini-pôles de développement », vise à favoriser les synergies entre les actions menées, à renforcer l'impact sur les bénéficiaires, à optimiser les ressources mobilisées et à améliorer la pérennité des acquis.

Les mini-pôles de développement permettent ainsi de regrouper, dans un même espace géographique, des initiatives liées notamment à l'agriculture, à l'élevage, à la nutrition, aux activités génératrices de revenus, à la formation et au renforcement des capacités communautaires. Cette concentration des efforts facilite également l'accompagnement de proximité, la mobilisation communautaire et une meilleure coordination avec les autorités locales et les partenaires techniques.

De ce fait, pour la présente évaluation, il est proposé de concentrer l'analyse sur les communes de Soufa, M'Bout et Foum Gleïta, qui ont bénéficié d'un soutien au cours des trois conventions successives. Il est proposé que l'évaluateur/trice définisse un échantillon représentatif de villages à partir de la liste fournie, en donnant la priorité à ceux qui ont bénéficié de différentes phases de la convention et dans lesquels il est donc possible de mesurer les effets et les impacts cumulés de l'intervention. Pour plus d'informations, la liste complète des villages bénéficiaires sera mise à disposition.

La durée de la convention est de 48 mois : **du 09/02/2023 au 08/02/2027.**

	INSTRUCTION OPÉRATIONNELLE
	Termes de référence pour l'évaluation externe (TDR)

Le budget de la convention s'élève à **2 965 663,60 euros**, dont **205 600 €** sont apportés par Caritas Espagne et **2 760 063,60 €** sont financés par l'AECID. L'institution à l'origine de cette évaluation est Caritas Espagne, conformément aux règles de l'AECID.

Le groupe cible du projet est constitué de la population vivant dans les zones d'intervention du projet, soit **30 077 personnes**, dont **54 % sont des femmes**, et près de **4 331 foyers** (bénéficiaires directs et indirects).

3. Acteurs impliqués

L'institution à l'origine de la présente évaluation est Caritas Espagne, conformément aux normes de gestion de l'AECID.

La présente évaluation dispose d'une **unité de gestion de l'évaluation** qui fait également office de **comité de suivi de l'évaluation** et qui est composée de Caritas Espagnole (technicien au siège) et du Bureau national de Caritas Mauritanie (partenaire local). L'unité de gestion sera chargée de préparer et de valider les termes de référence (TDR), de sélectionner et de valider les produits intermédiaires et finaux, et d'assurer la coordination avec l'équipe d'évaluation afin de garantir la qualité du processus d'évaluation. De même, le partenaire local se chargera de gérer les aspects nécessaires au travail de terrain, ainsi que de fournir toutes les données et informations qui lui seront demandées, d'assurer la logistique nécessaire aux visites et aux déplacements de l'équipe d'évaluation, et d'apporter son soutien dans la mise en œuvre des techniques d'enquête.

Les détails concernant les informateurs clés pour l'évaluation sont présentés dans le tableau suivant :

Acteurs	Informateurs clés
Titulaires de droits	5 823 femmes participantes appartenant à 96 coopératives. 4 331 ménages d'agriculteurs et d'agricultrices participant au programme. Des femmes issues des coopératives, membres des comités de gestion des activités génératrices de revenus. 1 590 femmes participant à des exploitations avicoles. 33 jeunes participant à des formations (agriculture et réparation de matériel agricole).
Titulaires de fonctions	Représentant du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA). Représentant de la Direction nationale de l'alphabétisation. Représentant du ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF). Représentant du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Représentant du ministère du Développement rural. Chef de service au ministère de l'Économie et des Finances. Directeur de l'École nationale de formation et de vulgarisation agricoles (ENFVA). Société nationale pour le développement rural (SONADER).

	INSTRUCTION OPÉRATIONNELLE
	Termes de référence pour l'évaluation externe (TDR)

	Centre national de recherche agronomique et de développement agricole (CNRADA). ONG AMAD. CRM. FABOUYA. Maires des communes de la moughataa de M'Bout. Représentants des services de l'État (hakem de la moughataa de M'Bout et services décentralisés ; responsables de l'agriculture, élevage, de l'environnement, de la jeunesse et de l'éducation).
Responsables	Caritas Mauritanie. Caritas Espagne. Facilitateurs de la mission (équipes locales).

4. Objectif et portée de l'évaluation :

Bien que le cabinet d'évaluation se concentre tout particulièrement sur la convention faisant l'objet du présent appel d'offres, l'évaluation externe finale aura pour objectif d'analyser et de mesurer les impacts générés par l'intervention continue de Caritas dans la région au cours des 12 dernières années, en évaluant sa contribution au renforcement de la résilience et des moyens de subsistance des communautés rurales, conformément aux approches promues par l'AECID en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement durable.

Une attention particulière sera accordée à l'approche participative, à l'autonomisation des femmes et à la bonne gouvernance mises en place tout au long de l'intervention du projet.

L'évaluation accordera une attention particulière aux changements survenus au cours de la mise en œuvre du projet en ce qui concerne les quatre piliers de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) — disponibilité, accès, utilisation et stabilité —, ainsi qu'au transfert de connaissances, d'attitudes et de pratiques au sein des communautés bénéficiaires.

Dans ce cadre, les domaines suivants seront analysés :

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Dans la zone d'intervention du projet, les ménages sont confrontés à des difficultés de production liées au manque de certains moyens de subsistance. Pour faire face à cette situation, Caritas considère que toute lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans la moughataa de M'Bout passe nécessairement par un développement harmonieux des cultures maraîchères et pluviales et par la disponibilité de denrées alimentaires de base dans des conditions optimales. Dans ce contexte, diverses activités ont été mises en œuvre, notamment : des systèmes d'irrigation et des infrastructures hydrauliques pour les cultures maraîchères et céréalières ; l'amélioration de l'accès physique et économique à une alimentation variée et nutritive ; le renforcement de la sécurité alimentaire des ménages face aux périodes de pénurie et aux chocs climatiques ; l'amélioration de la qualité, de la diversité et des préférences alimentaires ; l'accès aux produits laitiers et aux aliments riches en nutriments ; l'évolution des connaissances, des attitudes et des pratiques nutritionnelles des familles, notamment en matière d'alimentation infantile, d'hygiène et de préparation des aliments.

Promotion économique et renforcement des moyens de subsistance des groupes vulnérables

Analyse des changements intervenus dans les capacités productives et économiques des femmes, des jeunes et des ménages vulnérables, notamment : la diversification des revenus ; l'accès à des activités génératrices de revenus ; le renforcement des capacités organisationnelles ; l'amélioration de l'autonomie économique ; le renforcement de la résilience communautaire afin de créer des conditions stables face aux chocs externes récurrents liés aux changements.

Agroécologie et durabilité des systèmes de production

Évaluation et diffusion du niveau de connaissances et de pratiques agroécologiques durables, notamment : gestion durable des sols et de l'eau ; diversification de la production ; utilisation d'intrants locaux ; adaptation au changement climatique ; renforcement des capacités communautaires pour une production plus résiliente et durable.

Nutrition, genre et dynamiques sociales

Identification des changements dans les rôles de genre, la participation et la prise de décision des femmes au sein du foyer et de la communauté, notamment en ce qui concerne : l'accès aux moyens de production ; la gestion des ressources ; l'alimentation et les soins ; la participation des femmes aux instances organisationnelles et communautaires ; leur contribution à l'amélioration du bien-être communautaire.

L'évaluation aura un double objectif, axé à la fois sur la reddition de comptes et sur la production de connaissances et d'enseignements pour la pérennité future des interventions.

Responsabilité :

Rendre compte aux bailleurs de fonds et aux acteurs concernés, en évaluant le degré de réalisation des résultats et des objectifs prévus par la convention.

L'évaluation permettra d'identifier les principaux changements intervenus dans les conditions de vie des communautés, la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les dynamiques des structures communautaires.

Apprentissage :

Tirer des enseignements, des données factuelles et des recommandations stratégiques, en identifiant les bonnes pratiques, les facteurs de réussite, les limites et les effets transformateurs de l'intervention, afin de renforcer les processus d'appropriation et de pérennité par les communautés, les organisations locales et les autorités publiques.

	INSTRUCTION OPÉRATIONNELLE
	Termes de référence pour l'évaluation externe (TDR)

5. Questions et critères d'évaluation

L'évaluation s'appuiera sur les critères de référence établis par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, en mettant particulièrement l'accent sur les critères d'impact et de durabilité.

En outre, l'évaluation tiendra compte des approches transversales, telles que le genre, l'environnement, les droits de l'homme et la perspective de genre, soit en tant que dimension des critères susmentionnés, soit en tant que critères supplémentaires.

Sur la base de ces critères et de ces approches, l'évaluateur ou l'évaluatrice élaborera sa propre liste de questions d'évaluation, en tenant compte de la description du projet et du cadre logique. Cette proposition de questions d'évaluation fera partie du rapport d'évaluation initial (voir les produits de l'évaluation) et sera examinée puis, si nécessaire, modifiée par l'unité de gestion de l'évaluation.

6. Méthodologie d'évaluation et plan de travail

La méthodologie d'évaluation sera définie par l'évaluateur ou l'évaluatrice dans le rapport initial.

L'évaluation devra combiner des méthodes qualitatives et quantitatives, ainsi que des techniques d'analyse documentaire, des entretiens semi-structurés, des groupes de discussion, l'observation directe et, lorsque cela est pertinent et réalisable, des enquêtes ou des outils de mesure quantitative. La proposition méthodologique devra justifier le choix des techniques, l'échantillon prévu, les critères de sélection des informateurs et les contraintes attendues.

La fiabilité des données recueillies sera garantie par un échantillonnage statistique représentatif et une triangulation des sources et des techniques utilisées, qui devront être consignées dans une matrice d'évaluation à présenter avec le rapport initial.

L'élaboration du plan de travail, y compris la définition de l'échantillon de villages et de population, se fera en étroite coordination avec l'équipe de Caritas Espagne et l'équipe de gestion de Caritas Mauritanie afin de garantir la meilleure approche possible, fondée sur les réalités du terrain.

Phase	Tâches	Semaines					
		1	2	3	4	5	6
Conception	Examen initial de la documentation	x					
	Élaboration de la méthodologie (y compris les questions d'évaluation, la grille d'évaluation et les outils de collecte de données)	x					
	Présentation, discussion et validation du rapport initial		x				
Collecte et analyse des données	Collecte de données			x			
	Analyse des données et premiers retours d'expérience			x	x		
Rédaction du rapport	Rédaction d'un projet de rapport				x	x	
	Présentation PowerPoint/infographies et discussion du projet de rapport					x	
	Rédaction et remise de la version finale du rapport						x

	INSTRUCTION OPÉRATIONNELLE
	Termes de référence pour l'évaluation externe (TDR)

7. Documents et sources d'information :

Parmi les documents à examiner par l'équipe d'évaluation, nous considérons que ceux mentionnés ci-dessous sont essentiels, sans préjudice d'autres documents que l'équipe pourrait demander ou dont la demande pourrait surgir au cours du processus :

Document	Principaux contenus	Emplacement
Document de formulation approuvé de la convention	Objectifs, résultats, activités, population bénéficiaire, logique d'intervention, budget et calendrier approuvé	Caritas Espagne
Matrice du cadre logique en vigueur	Objectif général, objectif spécifique, résultats, indicateurs, sources de vérification, hypothèses et objectifs prévus	Caritas Espagne / Caritas Mauritanie
Budget approuvé et modifications autorisées	Budget par poste, répartition annuelle, contributions AECID/CE, modifications substantielles ou non substantielles approuvées	Caritas Espagne
Planification annuelle présentée de la convention, PAC 1, PAC 2, PAC 3 et PAC 4	Planification annuelle des activités, résultats prévus, budget annuel et ajustements opérationnels	Caritas Espagne / Caritas Mauritanie
Rapports techniques de suivi des PAC	Progrès de progression, degré de respect des activités/résultats, les difficultés, les mesures correctives et les enseignements tirés	Caritas Espagne / Caritas Mauritanie
Rapports financiers de suivi des PAC	Exécution budgétaire, écarts, justification financière, analyse des dépenses et modifications	Caritas Espagne / Caritas Mauritanie
Sources de vérification de la convention	Preuves des activités, listes de présence, procès-verbaux, photographies, registres, rapports techniques, matériel et les produits générés	Caritas Mauritanie / Caritas Espagne
Situation de référence de la convention	Situation initiale des indicateurs, caractérisation de la population participante, contexte de départ et données comparatives	Caritas Espagne / Caritas Mauritanie
Rapports du système de télésurveillance, SMR (ECOPER)	Suivi technique et économique, alertes, progrès, incidents, qualité des données et traçabilité de l'accompagnement	Caritas Espagne
Rapports finaux des PAC précédents Conventions	Bilan technique et économique annuel, principales avancées, défis, écarts et recommandations internes	Caritas Espagne / Caritas Mauritanie
Rapports d'évaluation ou de clôture des conventions précédentes, 2015-2018 et 2019-2023	Résultats, recommandations, enseignements tirés et continuité entre les phases précédentes et la convention actuelle	Caritas Espagne

Rapports de mission de Caritas Espagne	Suivi technique, recommandations, problèmes,	Caritas Espagne
	accords, analyse institutionnelle et décisions d'accompagnement	
Registres des participants	Listes des personnes, des ménages, des coopératives, des jeunes, des femmes et des groupes participants, ventilées par sexe, âge, localité et activité, dans la mesure du possible	Caritas Mauritanie
Liste des villages et communes desservis	Couverture territoriale, villages participants, type et intensité de l'aide reçue, continuité entre les phases	Caritas Mauritanie / Caritas Espagne
Documentation sur les parcelles maraîchères et la production agricole	Localisation, investissements, équipements, production, gestion communautaire, entretien et utilisation des infrastructures	Caritas Mauritanie
Documentation sur les systèmes d'irrigation et les infrastructures hydrauliques	Travaux réalisés, fonctionnement, entretien, utilisateurs, problèmes techniques et durabilité	Caritas Mauritanie
Documentation concernant les unités de production laitière, moulins et activités économiques	Activités génératrices de revenus, fonctionnement, recettes, gouvernance, difficultés et viabilité économique	Caritas Mauritanie
Documentation sur jeunes apprentis et la formation technique	Processus de formation, participants, compétences acquises, insertion ou poursuite de l'apprentissage	Caritas Mauritanie
Documentation sur écoles de terrain, d'alphabétisation et d'échanges	Contenus de formation, accompagnement, méthodologie, résultats d'apprentissage et mise en pratique	Caritas Mauritanie
Supports de sensibilisation à la nutrition, à l'hygiène, à l'égalité des sexes et à l'environnement	Contenus diffusés, publics cibles, approche méthodologique, messages clés et portée	Caritas Mauritanie
Comptes rendus des réunions communautaires et des espaces de concertation	Participation communautaire, présence des femmes et des jeunes, prise de décision, accords et suivi	Caritas Mauritanie
Comptes rendus ou rapports de coordination avec les services techniques et les autorités locales	Relations avec les responsables, coordination institutionnelle, engagements, accompagnement technique et pérennité	Caritas Mauritanie
Documentation institutionnelle de Caritas Mauritanie	Organigramme, capacités en place, procédures, plans stratégiques, structure territoriale et ressources disponibles	Caritas Mauritanie
Documentation relative à la stratégie de sortie ou de pérennité, le cas échéant	Mesures prévues pour l'appropriation locale, la continuité des services, transfert des compétences et des responsabilités	Caritas Espagne / Caritas Mauritanie

	INSTRUCTION OPÉRATIONNELLE
	Termes de référence pour l'évaluation externe (TDR)

8. Livrables

8.1. Rapport initial

À l'issue de la phase initiale, un rapport contenant au moins les éléments suivants sera remis. Ce rapport devra être validé par l'unité de gestion.

- Description du projet.
- Méthodologie d'évaluation, y compris la liste définitive des questions d'évaluation regroupées par critères.
- Plan de travail définitif.
- Annexes comprenant la grille d'évaluation et les outils de collecte de données.

8.2. Projet de rapport

À l'issue de la phase de collecte et d'analyse des données, un rapport sera remis, contenant au moins les éléments suivants :

- Description du projet.
- Brève description de la méthodologie d'évaluation, indiquant les éventuels écarts par rapport au plan présenté dans le rapport initial.
- Méthodologie utilisée pour l'évaluation.
- Analyse des informations.
- Résultats de l'évaluation, structurés par critères et questions.
- Conclusions, comprenant une synthèse des résultats de l'évaluation par projet, les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les recommandations.
- Annexes comprenant des précisions sur les sources d'information utilisées, telles que les listes d'entretiens, les groupes de discussion, les observations, les listes de documents examinés, les enquêtes et autres données analysées.

Le projet de rapport sera accompagné d'une présentation PowerPoint et/ou d'infographies présentant les principaux résultats, conclusions et recommandations.

8.3. Rapport final

Le rapport final consistera en une version révisée du rapport préliminaire, précédée d'un résumé exécutif ne dépassant pas quatre pages.

9. Délais, soumission de la proposition technique et critères d'évaluation :

La durée estimée nécessaire à l'évaluation est de 6 semaines (voir le calendrier au point 6). La **date de début est fixée au 04/01/2027**.

Une équipe mixte (internationale + locale) est requise pour cette évaluation, comprenant du personnel local connaissant la zone d'intervention et les langues locales. L'évaluation se déroulera dans des lieux assez reculés ; la connaissance et la capacité d'adaptation à l'environnement local sont donc essentielles.

Les parties intéressées devront soumettre une proposition technique et financière à Caritas Espagne, dans le format et dans les délais indiqués ci-dessous.

	INSTRUCTION OPÉRATIONNELLE
	Termes de référence pour l'évaluation externe (TDR)

Date limite de dépôt des offres : **jusqu'au mardi 1er septembre 2026**. Le budget

prévisionnel pour cette évaluation s'élève à **18 000 € au maximum**.

Lieu de dépôt : par e-mail aux adresses suivantes : JESUA YAVE PIÑAR, Caritas

Espagne

E-mail : jpinar.ssgg@caritas.es

Hamady BA, Caritas Mauritanie

E-mail : ba.hamady@caritas.mr

Alfredo OKENVE, Caritas Espagne

E-mail : aokenve.ssgg@caritas.es

Mode de soumission : De préférence au format numérique aux adresses e-mail indiquées ci-dessus, mais la soumission peut également se faire par écrit dans une enveloppe fermée.

La proposition technique doit inclure :

- Les coordonnées de l'organisme d'évaluation.
- Le curriculum vitae détaillé des membres de l'équipe d'évaluation qui réalisera le travail.
- Le périmètre et la méthodologie qui seront utilisés.
- Un calendrier de travail comprenant les délais proposés par l'organisme pour la réalisation de l'évaluation.

L'offre financière présentée devra être aussi détaillée que possible et inclure la TVA dans le devis.

L'exclusion ou l'attribution du marché sera notifiée aux soumissionnaires dans un délai maximal **de cinq (5) jours** ouvrables après l'ouverture des offres.

La signature du contrat aura lieu au plus tard **cinq (5) jours** après la réception de la notification d'attribution définitive.

La signature du contrat interviendra en même temps que la notification de l'attribution définitive.

L'adjudicataire s'engage à exécuter personnellement le contrat. La cession ou la sous-traitance à des tiers est expressément interdite, sauf autorisation expresse de Caritas Mali après consultation de Caritas Espagne.

De même, le contractant sera responsable des conséquences découlant de toute inexactitude dans le contenu des déclarations faites lors de l'exécution des obligations

	INSTRUCTION OPÉRATIONNELLE
	Termes de référence pour l'évaluation externe (TDR)

déoulant du présent document et du contrat signé.

1. Qualité technique de la proposition, ainsi que son adéquation par rapport aux objectifs fixés. **40 points**. L'évaluation de la qualité de l'offre présentée tiendra compte des critères suivants :

- La mesure dans laquelle l'équipe d'évaluation garantit l'émission d'un jugement systématique.
- L'adéquation des techniques et méthodologies proposées au budget et aux délais requis.
- Si elles garantissent une réponse suffisante aux questions d'évaluation.
- L'implication de l'équipe d'évaluation dans le travail proposé.
- Le caractère participatif de la proposition méthodologique.
- Intégration de l'approche fondée sur les droits et le genre dans la proposition.
- Prise en compte des croyances, des usages et des coutumes locales, des pratiques religieuses et des rôles de genre.

2. Composition de l'équipe de travail (équipe d'évaluation), 40 points.

- Pondération élevée : expérience avérée dans la réalisation d'évaluations participatives axées sur les droits de l'homme et le genre ; expérience avérée dans les évaluations menées pour le compte de bailleurs de fonds espagnols (AECID, CAM...) ; maîtrise approfondie de la langue espagnole et de la langue du pays d'exécution ; connaissance de la réalité du pays et du secteur d'intervention ; maîtrise des méthodes et techniques de recherche.
- Pondération modérée : connaissance de la réalité du terrain ; connaissances en matière d'évaluation de projets ; connaissances des méthodes et techniques de recherche. Une équipe mixte est préférable, composée de profils internationaux et locaux, alliant une expérience dans l'évaluation d'interventions de coopération au développement à une connaissance du contexte mauritanien, de la région du Gorgol et des zones rurales d'intervention. La présence de personnel local sera particulièrement valorisée en raison de sa connaissance du terrain, des dynamiques communautaires et des langues locales pertinentes.

3. Offre financière présentée : 20 points.

- Précision et efficacité de la proposition financière.
- Équilibre entre les coûts de collecte d'informations, les honoraires, les déplacements, etc.

Pour que les offres présentées puissent être évaluées, les entreprises/évaluateurs indépendants devront justifier d'une expérience dans l'évaluation de projets de coopération au développement, au moyen d'une liste de travaux similaires réalisés au cours des trois dernières années.

10. Principes d'évaluation et de publication

Les principes fondamentaux de comportement éthique et professionnel attendus de la part de l'équipe de travail sont les suivants :

Anonymat et confidentialité. L'évaluation doit respecter le droit des personnes à fournir des informations, en garantissant leur anonymat et leur confidentialité.

Responsabilité : tout désaccord ou divergence d'opinion pouvant survenir entre les membres de l'équipe ou entre ceux-ci et les responsables de l'intervention, concernant les conclusions et/ou

	INSTRUCTION OPÉRATIONNELLE
	Termes de référence pour l'évaluation externe (TDR)

recommandations, doit être mentionné dans le rapport. Toute affirmation doit être soutenue par l'équipe ou faire l'objet d'une mention du désaccord à son sujet.

Intégrité : L'équipe d'évaluation aura la responsabilité de mettre en évidence les questions non mentionnées spécifiquement dans les termes de référence, si cela s'avère nécessaire pour obtenir une analyse plus complète de l'intervention.

Indépendance : L'équipe devra garantir son indépendance par rapport à l'intervention évaluée, sans être liée à sa gestion ni à aucun élément la composant.

Protection des données : Le cabinet de conseil s'engage à respecter le secret professionnel et la confidentialité les plus stricts concernant les données à caractère personnel auxquelles il aurait accès dans le cadre de l'évaluation réalisée, ainsi qu'à s'acquitter avec diligence de l'obligation de protection et de conservation de ces données imposée par la loi organique sur la protection des données à caractère personnel. Ces obligations s'imposent au cabinet d'évaluation pendant toute la durée du contrat de prestation de services, et même après la fin de celui-ci, quelle qu'en soit la cause. De même, la société d'évaluation s'engage expressément à adopter les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir la sécurité des données à caractère personnel auxquelles elle a accès et pour éviter leur altération, leur perte, leur traitement et tout accès non autorisé, compte tenu de l'état de la technologie, de la nature des données stockées et des risques auxquels elles sont exposées, qu'ils proviennent d'une action humaine ou de l'environnement physique ou naturel, en se conformant à tout moment aux dispositions en la matière de la loi organique n° 15/1999 du 13 décembre relative à la protection des données à caractère personnel, et ses modifications ultérieures, ainsi qu'au Règlement général sur la protection des données (RGPD) de 2016.

Validation des informations : Il incombe à l'équipe d'évaluation de garantir la véracité des informations recueillies pour l'élaboration des rapports, et celle-ci sera, en dernier ressort, responsable des informations présentées dans le rapport d'évaluation.

Incidents : En cas de problèmes survenant au cours du travail de terrain ou à n'importe quelle autre phase de l'évaluation, ceux-ci devront être immédiatement signalés à l'ONG de développement, qui, si elle le juge nécessaire, en informera le bailleur de fonds. À défaut, l'existence de ces problèmes ne pourra en aucun cas être invoquée pour justifier la non-obtention des résultats fixés par l'ONG de développement dans les présents termes de référence.

Droits d'auteur et diffusion. Il est précisé que tous les droits d'auteur reviennent à l'organisme commanditaire de l'évaluation, la diffusion des informations recueillies et du rapport final étant la prérogative de l'ONG de développement.

Régime de sanctions. En cas de retard dans la remise des rapports ou si la qualité des rapports remis est manifestement inférieure à ce qui a été convenu avec l'ONG de développement, les pénalités et les mesures d'arbitrage prévues par l'organisme contractant dans le cahier des clauses administratives du contrat à signer avec l'organisme d'évaluation seront applicables.

	INSTRUCTION OPÉRATIONNELLE
	Termes de référence pour l'évaluation externe (TDR)

ANNEXE I. Description et cadre logique du projet

Brève synthèse

L'intervention faisant l'objet de l'évaluation a pour objectif d'améliorer la réalisation du droit à l'alimentation dans les localités du Gorgol Nord (6 communes de la moughataa de Mbout).

Pour ce faire, il est essentiel de promouvoir le développement rural durable en tenant compte de la dimension de genre, par le renforcement des capacités et la promotion des opportunités économiques.

La stratégie d'intervention s'articule autour de trois axes étroitement liés :

1. Améliorer de manière significative le fonctionnement des organisations communautaires de base (espaces de concertation et coopératives agricoles de femmes).

Cet objectif sera atteint en renforçant la cohésion sociale entre les acteurs clés du territoire, en mettant particulièrement l'accent sur les coopératives dirigées par des femmes. Le droit des femmes à participer à ces organes de gestion sera garanti par l'augmentation de leur représentation au sein des instances dirigeantes.

2. Garantir l'accès et la disponibilité des denrées alimentaires de base.

Les coopératives dirigées par des femmes constitueront l'organe central qui rendra cet accès possible. L'amélioration de la gestion de ces coopératives permettra d'accroître la production végétale et animale, ainsi que la commercialisation des produits issus des différentes activités génératrices de revenus.

3. Intégrer des actions visant à garantir la durabilité et la pérennité des résultats.

Le présent accord intègre, dans l'ensemble de sa stratégie d'intervention, des actions visant à assurer la durabilité et la pérennité des résultats obtenus. À cette fin, des opportunités économiques seront créées afin de favoriser l'insertion professionnelle des femmes et des jeunes.

Les titulaires de droits, principalement les femmes, seront les acteurs principaux de leur propre développement et participeront activement à la défense et à la protection de leurs droits bafoués.